

*Les crédits*

J'ai posé une question à notre ami de Nickel Belt et j'ai pris note de sa remarque au sujet du nom Earncliffe qui ferait vaguement penser à un roman gothique. Je me garderai bien de lui demander de définir ce qu'il entend par «roman gothique»; je me contenterai de dire que ça évoque, dans mon esprit, quelque vaste salle dont le plafond a la forme d'une voûte en ogive. Je me demande si le député pourrait nous dire ce qu'il pense de certains aspects de la mesure législative concernant les lobbyistes puisque c'est à ça qu'il faisait allusion après tout.

• (1900)

Je suis l'un de ceux qui estiment que les honoraires conditionnels devraient être interdits. En Ontario, les avocats n'ont pas le droit de demander des honoraires conditionnels. Mon éminent collègue de Kingston et les Îles, qui est ici juste à côté de moi, sait qu'il en est encore ainsi, même s'il est question que cela change sous peu. Quoi qu'il en soit, j'estime que ces honoraires ne devraient pas être autorisés.

J'estime également que les honoraires et les frais des lobbyistes ainsi que leur but ultime devraient être rendus publics. Et je dis bien leur but ultime car si quelqu'un fait du lobbying pour un hélicoptère, il est important pour la concurrence de savoir qu'il ne fait pas du lobbying pour l'enlèvement de la neige ou pour quelque chose d'autre. La concurrence a le droit de savoir que quelqu'un est en train d'essayer de convaincre le gouvernement d'acheter tel hélicoptère ou tel produit, ou d'abandonner le projet de loi C-91 ou, au contraire, de l'adopter.

Il est important que nous ayons l'information exacte entre les mains et que nous sachions combien le lobbyiste dépense pour arriver à ses fins.

Je demande à notre collègue de bien vouloir nous offrir ses commentaires à ce sujet. Je pense déjà savoir ce qu'il en pense mais j'aimerais qu'il le dise en public.

**M. Rodriguez:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de poser la question. Je dois dire tout d'abord que je ne vois aucun problème à préciser l'affaire. C'est absolument capital. Il ne suffit pas de savoir que le lobbyiste est venu parler ici d'environnement; il faut savoir aussi de quoi il a parlé au juste et s'il était question de s'entretenir avec le ministre. Il importe de savoir ce qui s'est passé au juste. C'est ce que nous avons recommandé.

Ensuite, nous avons aussi recommandé que les honoraires conditionnels ne soient pas autorisés. Je conviens avec mon collègue qu'il ne devrait absolument pas y avoir d'honoraires conditionnels. Ils constituent une tentation trop grande de franchir les limites.

Enfin, le député s'inquiète des débours et des frais. C'est absolument essentiel. Il n'y a pas de petit marché facile, comme l'a dit aujourd'hui l'un des témoins. Les lobbyistes ne veulent pas que cela se sache. Ils ne veulent pas le dire officiellement. Ils ne veulent pas le révéler parce qu'ils ne veulent pas que leurs concurrents sachent ce qu'ils cherchent à obtenir, par exemple. Je crois que c'est justement le but du registre des lobbyistes d'assurer une transparence non seulement apparente, mais bien réelle.

Je dirai aussi à mon collègue que je crois comme lui que le registre des lobbyistes ne devrait plus relever d'un ministre de la Couronne, mais de quelqu'un qui doit faire rapport à la Chambre, comme le directeur général des élections, le vérificateur général ou le greffier de la Chambre des communes. Cela aussi est important, à mon avis. Il ne faut pas qu'il ait l'air de dépendre d'un ministre de la Couronne, soit de quelqu'un dont la nomination est politique.

D'autres problèmes se sont posés. Le plus important, comme en conviendra sûrement mon collègue, c'est le fait qu'il n'existe pas de règle interdisant aux anciens proches collaborateurs des partis politiques de venir faire du lobbying auprès du gouvernement. Je crois que cela existe déjà dans le cas des fonctionnaires. Lorsqu'ils quittent la fonction publique, ils doivent attendre une certaine période avant de pouvoir exercer des activités de lobbying auprès de leur ancien ministère d'attache.

Je pense qu'il devrait être interdit à toute personne venant faire du lobbying auprès d'un représentant public sur la colline d'oeuvrer dans la politique active. Si nous ne voulons rien de moins que les plus hautes normes, ce serait la direction à prendre.

J'ai parlé des liens familiaux et des entreprises familiales. Je crois que Willy Loman, dans *Mort d'un commis voyageur*, est le personnage qui peut le mieux illustrer le lobbying comme il se pratique aujourd'hui.

Lorsque Willy dit à quel point il est un grand commis voyageur et que son fils lui demande comment il s'y prend pour réussir, Willy répond que c'est parce qu'il a des relations. C'est le mot clef des lobbyistes: «J'ai des relations. Embauchez-moi et je vous obtiendrai le permis de pêche, je vous vendrai vos Airbus, je vous obtiendrai ce que vous voulez.»

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Madame la Présidente, je voudrais juste poser une dernière question à notre collègue. À propos de son dernier argument, à savoir si les lobbyistes ont ou non légalement le droit d'être associés de quelque façon avec un parti